



L'Alsace essentielle
PAYS DE COLMAR

CHARTRE - CAHIER DES CHARGES « CAVES DE NOËL » **COLMAR CENTRE ALSACE TOURISME – LE PAYS DES ETOILES**

1. QU'EST-CE QU'UNE « CAVE DE NOËL » ?

Une « Cave de Noël » est une cave viticole qui propose de la Sainte-Catherine à l'Épiphanie, un accueil personnalisé et un moment privilégié empreint de convivialité et de partage du savoir-faire en plus d'une visite de cave. Deux (2) animations obligatoires (voire plus) doivent être programmées si possible en semaine. Celles-ci peuvent être identiques ou différentes.

Elles seront organisées à heure fixe et liées à l'une des thématiques suivantes :

- animation liée à la tradition de Noël en Alsace (concert, animation folklorique, etc.),
- animation liée à la thématique du vin d'Alsace (ex. dégorgement du crémant, mise en bouteille du vin, ou toute autre action liée à l'élaboration du vin, etc.)
- animation liée à la thématique de la gastronomie (ex. atelier de confection foie gras, Bredele, gâteaux de Noël, etc.),
- animation liée à la thématique de l'artisanat d'art de provenance locale ou régionale (ex. réalisation d'une couronne de l'Avent, d'un arrangement de Noël, entre autre), dans le respect du présent cahier des charges défini par l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme, le Pays des Etoiles » qui œuvre sur le territoire du Grand Pays de Colmar.

2. LA MARQUE « CAVES DE NOËL »

La dénomination « Caves de Noël » est une marque déposée à l'INPI depuis 2005. La marque « Caves de Noël » est protégée et ne peut pas faire l'objet d'un usage en dehors du strict cadre de l'opération « Caves de Noël » initiée par l'association « *Colmar Centre Alsace Tourisme, le Pays des Etoiles* » dont sont membres les Office de Tourisme du Pays de Colmar.

3. ZONE D'APPLICATION DE L'OPERATION « CAVES DE NOËL »

L'opération « Caves de Noël » est ouverte aux caves viticoles situées sur le territoire du Pays de Colmar et inscrites auprès de l'un des Offices de Tourisme situé sur ce même territoire : Colmar et sa région, Eguisheim-Rouffach, Vallée de Kaysersberg, Vallée de Munster, Pays de Rhin Brisach, Pays de Ribeauvillé et Riquewihr.

4. OBJECTIFS DE L'OPERATION « CAVES DE NOËL »

Les objectifs de l'opération « Caves de Noël » sont de :

- proposer des animations de qualité tout au long de la période de l'Avent (2 au minimum en semaine),
- promouvoir l'offre touristique du Pays des Etoiles,
- cibler et attirer un public d'initiés ou de connaisseurs par des prestations authentiques, originales et rythmées par les traditions et anecdotes,

- proposer aux visiteurs une découverte originale des caves viticoles du Pays des Etoiles,
- permettre aux caves viticoles de profiter des flux touristiques de la période de l’Avent.

5. ENGAGEMENTS DES « CAVES DE NOËL » PARTICIPANTES

Les caves participantes à l’opération « Caves de Noël » s’engagent à :

- compléter et remplir le dossier de participation « Caves de Noël » en français (obligatoirement), allemand et anglais (facultatif) et le déposer au plus tard pour le 25 juillet de chaque année, auprès de l’office de tourisme compétent*,
- proposer de la Sainte-Catherine (25 novembre) à l’Epiphanie (1^{er} week-end de janvier), deux (2) animations obligatoires (voir plus), programmées si possible en semaine. Celles-ci peuvent être identiques ou différentes.

Elles sont organisées à une heure fixe liées obligatoirement à l’une des thématiques suivantes :

- animation liée à la tradition de Noël en Alsace (concert, animation folklorique, etc.),
- animation liée à la thématique du vin d’Alsace (ex. dégorgement du crémant, mise en bouteille du vin, ou toute autre action liée à l’élaboration du vin, etc.)
- animation liée à la thématique de la gastronomie (ex. atelier de confection de foie gras, Bredele, gâteaux de Noël, etc.),
- animation liée à la thématique de l’artisanat d’art de provenance locale ou régionale (ex. réalisation d’une couronne de
- l’Avent, d’un arrangement de Noël, entre autre),
- proposer une animation spécifique pour les enfants (option facultative),
- décorer, illuminer et identifier spécifiquement leur cave viticole dans l’esprit de Noël sur le thème de l’étoile.
- apposer le panneau « Caves de Noël » à l’entrée de leur cave de la Sainte-Catherine à l’Epiphanie,



Le panneau « Caves de Noël » est prêté par l’Office de Tourisme auprès duquel la cave viticole est inscrite. La cave viticole est dans l’obligation de rendre le panneau « Caves de Noël », propriété de l’Association Pays des Etoiles, en cas d’arrêt de participation à l’opération « Caves de Noël » ou de non renouvellement du label « Caves de Noël » par le jury du pays des étoiles. Il doit être apposé à l’entrée uniquement entre la Sainte-Catherine et l’Epiphanie.

- tenir des statistiques de fréquentation «Caves de Noël» à l’aide de la fiche «Statistiques opération « Caves de Noël »» (voir annexe 1), à retourner auprès de l’office de tourisme compétent* pour le 15 janvier suivant la fin de l’opération «Caves de Noël» au plus tard.

6. ENGAGEMENTS DE COLMAR CENTRE ALSACE TOURISME – LE PAYS DES ETOILES ET DES OFFICES DE TOURISME* DU PAYS DE COLMAR

Les offices de tourisme du Pays des Etoiles s’engagent à promouvoir les animations labellisées « Caves de Noël » via les supports suivants :

- Brochures Noël du Pays des Etoiles en version française, allemande et anglaise téléchargeable sur les sites des Offices de Tourisme, diffusé au comptoir et lors d’opérations promotionnelles
- Newsletters de l’office de tourisme et de la destination « Terre & vin au Pays de Colmar

- Sites Internet (Offices de Tourisme du Grand Pays de Colmar, Grand Pays de Colmar, Agence d'Attractivité de l'Alsace, Agence Destination Tourisme Haute Alsace Tourisme...)
- Page Facebook
- Affiches, flyers...

7. ATTRIBUTION, VALIDATION ET MAINTIEN DU LABEL « CAVES DE NOËL » PAR LE JURY

Obtenir le label « Caves de Noël » c'est respecter le cahier des charges et accepter de se soumettre à des visites de contrôle par les membres de l'association *Colmar Centre Alsace Tourisme, le Pays des Etoiles* qui décideront de l'attribution ou du retrait du label « Caves de Noël » pour chacune des caves participantes à l'opération.

L'office de tourisme compétent*, sur la base des dossiers de participation de chaque cave viticole, validera la participation des caves viticoles à l'opération « Caves de Noël ».

Un jury, composé d'une personne ou d'une équipe de personnes de l'Office de Tourisme compétent* étudiera et évaluera sur le terrain, lors de visites organisées à l'improviste durant la période de l'Avent, l'adéquation des animations proposées par la cave viticole au cahier des charges « Caves de Noël ». Au cours de ces visites, des photographies des animations pourront être prises.

A l'issue de la visite du jury composé de membres de l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme – le Pays des Étoiles, l'Office de Tourisme compétent* sera plus particulièrement chargé, sur son territoire de compétence, d'élaborer un compte-rendu des visites réalisées, illustré éventuellement par des photographies concernant chacune des caves participantes.

L'office de tourisme compétent* transmettra à l'issue de l'opération « Caves de Noël » à chaque cave viticole de son territoire de compétence un compte-rendu de la visite d'évaluation de l'animation réalisée par le jury, soit sous forme de courrier, ou de courriel ou par le biais d'une réunion.

Le label « Caves de Noël » est renouvelable tous les 3 ans et ce en vue de garantir la qualité des animations organisées dans le cadre de l'opération « Caves de Noël ».

Le jury de l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme, le Pays des Etoiles » se réserve le droit de retirer le label « Caves de Noël » à toute cave viticole qui ne respecterait pas les termes du cahier des charges de l'opération « Caves de Noël ».

Lexique :

**Office de tourisme compétent = office de tourisme membre du Pays des Etoiles (Pays de Colmar) auprès duquel la cave viticole est inscrite.*